

No de résolution



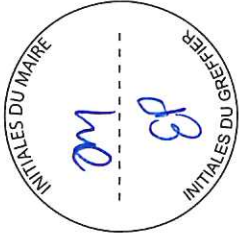
SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, LE **3 JUILLET 2019**, À 20 HEURES.

Sont présents : M. Patrick Marquès, maire
Mme Anne Poussard, conseillère
Mme Édith Labrosse, conseillère
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
M. Vincent Tanguay, directeur général
Mme Ève Poulin, greffière

ORDRE DU JOUR

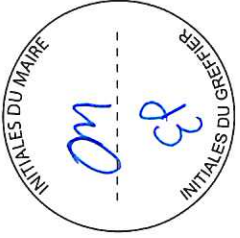
- 1** OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2** ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3** PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4** APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1** Séance ordinaire du 5 juin 2019
- 5** DIRECTION GÉNÉRALE
 - 5.1** Demande d'appui - Demande au Ministère du Transport du Québec (MTQ) concernant le chemin de Saint-Jean (route 104)
- 6** FINANCES
 - 6.1** Déboursés du mois de juin 2019
 - 6.2** Dépôt liste des commandes du mois de juin 2019
 - 6.3** Approbation de la grille tarifaire 2019 - Transport adapté Handi-Bus
 - 6.4** Amendement - Politique portant sur le remboursement des dépenses et frais de déplacement
 - 6.5** Approbation - Grille d'évaluation et de pondération pour l'analyse des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres public pour les services professionnels en vérification financière
 - 6.6** Autorisation de signature emprunt temporaire - Règlement no 514-E
 - 6.7** Autorisation de signature - Lettre entente 2019-05 - Inscription à une session d'études

- 7 TRAVAUX PUBLICS**
- 7.1** Acceptation finale - Aménagement du parc - Boisé du Parchemin - Phase I - Lot 3
- 7.2** Autorisation - Honoraires professionnels pour cahier des charges - Cours d'eau - Sans nom numéro deux
- 7.3** Reconduire le contrat de bris de glace préventif - Rivière L'Acadie
- 7.4** Octroi de contrat - Travaux de pavage et d'éclairage de rues - Boisé du Parchemin - Phases 2 et 3
- 7.5** Reconstruction - Mur effondré au site de traitement des eaux usées - Demande de certificat d'autorisation
- 7.6** Adoption - Politique sur la gestion de la circulation
- 7.7** Autorisation de paiement - Acceptation provisoire et travaux supplémentaires - Travaux de réparation de 9 oxyjets
- 7.8** Affectation - Opérations 2019 de sommes réservées au fonds de parc pour l'aménagement de différents parcs
- 7.9** Achat de chlorure de sodium - Saison 2019-2020
- 7.10** Embauche - Technicien aux services génie et infrastructures - Direction des travaux publics et services techniques
- 7.11** Embauche - Préposé aux travaux publics
- 7.12** Nomination au poste de chef de division – projets
- 8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1** Demande de dérogation mineure 2019-021 - Lot 6 108 773 – 1315, rue De la Rive Boisée
- 8.2** Demande de dérogation mineure 2019-023 - Lot 2 600 402 – 1713, rue Des Roses
- 8.3** Demande de dérogation mineure 2019-024 - Lot 2 597 661 – 2330, rue Ethel Est
- 8.4** Demande de dérogation mineure 2019-026 - Lot 5 352 235 – 1441, rue Grande Allée
- 8.5** Demande de PIIA 2019-025 - Lot 5 641 347 – chemin Bellerive
- 8.6** Demande d'appui à la CPTAQ 2019-030 - Lot 2 601 625 - 4900, chemin du Coteau-de-Trèfle Sud
- 8.7** Demande d'appui à la CPTAQ 2019-031 - Lot 2 601 632 - 4830, chemin du Coteau-de-Trèfle Sud
- 9 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 10.1** Autorisation d'utilisation du terrain remblayé pour les feux d'artifice - Fête des citoyens - Île Goyer



No de résolution

- 10.2** Demande d'autorisation de passage – Club VTT
Coureurs des Bois Rive-Sud - Saison hivernale 2019-2020
- 10.3** Modification - Embauché - Étudiants moniteurs
- 10.4** Embauché - Moniteur-chef aux camps de jour
- 10.5** Modification - Membres du Comité familles et aînés
- 10.6** Embauché - Moniteurs stagiaires aux camps de jour du YMCA
- 11** RÉGLEMENTATION
- 11.1** Modification au règlement no 499-E autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction et l'aménagement du parc Henri-Bisaillon
- 11.2** Adoption - Règlement no 245 (2019) modifiant le règlement 245 et ses amendements sur les branchements et raccordements aux services publics
- 11.3** Adoption - Règlement no 435 (2019) modifiant et refondant le règlement 435-A et ses amendements concernant la garde des chiens et autres animaux
- 12** INFORMATIONS
- 13** DIVERS
- 14** LEVÉE DE LA SÉANCE
- 1** **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE**
Monsieur Patrick Marquès, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h 01.
- 2** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
19-07-237
Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :
D'ADOPTER l'ordre du jour.
- 3** **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4** **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**



No de résolution

19-07-238

4.1 Séance ordinaire du 5 juin 2019

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2019.

5 DIRECTION GÉNÉRALE

19-07-239

5.1 Demande d'appui - Demande au Ministère du Transport du Québec (MTQ) concernant le chemin de Saint-Jean (route 104)

CONSIDÉRANT le grave accident, survenu le 12 mars dernier, sur le chemin de Saint-Jean, ayant causé le décès d'une dame de 77 ans ainsi que deux blessés;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit du 6e accident mortel à survenir sur le chemin Saint-Jean depuis 2003;

CONSIDÉRANT que plus de 450 accidents entraînant des blessés se sont produits sur ledit chemin depuis 2003;

CONSIDÉRANT que le réaménagement, effectué par le Ministère des Transports du Québec (MTQ) en 2016, à l'intersection du chemin Saint-Jean et du chemin de la Bataille, n'a pas permis d'améliorer la sécurité de cette route;

CONSIDÉRANT l'éclairage déficient sur le chemin Saint-Jean, lequel n'a pas été réaménagé suite aux nouvelles configurations de la route ces dernières années;

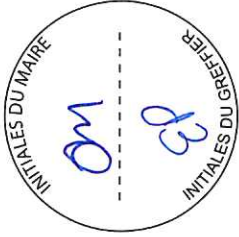
CONSIDÉRANT que les relevés produits par le MTQ démontrent une croissance importante du volume de circulation sur la route 104 ces dernières années;

CONSIDÉRANT que la croissance du débit de circulation ne fera que s'accroître ces prochaines années, compte tenu de la mise en service du Réseau électrique métropolitain (REM) en 2021;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-04-097 adoptée par le conseil municipal de la Ville de La Prairie le 1^{er} avril 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :



No de résolution



QUE la Ville de Carignan appuie la demande de la Ville de La Prairie adressée au Ministère des Transports du Québec visant à élargir à deux voies, dans les deux directions, la route 104 sur toute sa longueur afin d'améliorer durablement la sécurité des utilisateurs de cette route en constante hausse d'achalandage.

6 FINANCES

19-07-240

6.1 Déboursés du mois de juin 2019

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de juin 2019 pour un montant de 38 103,14 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de juin 2019, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 1 108 726,38 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Dépôt liste des commandes du mois de juin 2019

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 15 mai 2019 au 16 juin 2019.

19-07-241

6.3 Approbation de la grille tarifaire 2019 - Transport adapté Handi-Bus

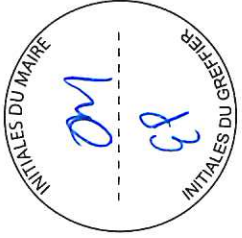
CONSIDÉRANT la résolution 19-CA(ARTM)-40 concernant la grille tarifaire 2019 adoptée lors d'une séance régulière par le conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain le 25 avril 2019;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 48.41 de la loi sur les transports, RLRQ chapitre T-12, le conseil municipal de Carignan doit approuver par résolution la nouvelle grille tarifaire de Handi-Bus inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la grille tarifaire 2019 de l'Autorité régionale de transport métropolitain jointe en annexe, le tout conformément aux modalités soumises en séance.



No de résolution

19-07-242



6.4 Amendement - Politique portant sur le remboursement des dépenses et frais de déplacement

CONSIDÉRANT la limite de remboursement de 200 \$ pour les frais d'hébergement inclus dans la Politique portant sur le remboursement des dépenses et frais de déplacement;

CONSIDÉRANT que l'article 3.2 de la politique ne reflète pas la réalité des frais d'hébergement imposés dans le marché actuel, principalement lors des congrès;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AMENDER l'article 3.2 de la Politique portant sur le remboursement des dépenses et frais de déplacement au montant de 300 \$.

19-07-243

6.5 Approbation - Grille d'évaluation et de pondération pour l'analyse des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres public pour les services professionnels en vérification financière

CONSIDÉRANT que selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil municipal de Carignan compte utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres selon les normes requises dans son appel d'offres pour les services professionnels en vérification financière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

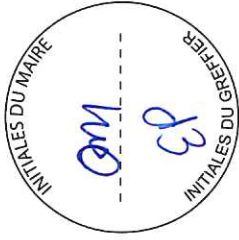
D'ADOPTER pour fins de pondération des offres de services professionnels en vérification financière, les critères d'évaluation suivants :

Organisation et structure du cabinet : 20 points

Capacité à fournir assistance et consultation : 10 points

Capacité de relève : 20 points

Expérience du responsable : 15 points



No de résolution

Expérience du personnel assigné : 15 points

Méthodologie : 10 points

Présentation de la soumission : 10 points

19-07-244

**6.6 Autorisation de signature emprunt temporaire -
Règlement no 514-E**

CONSIDÉRANT l'approbation du règlement no 514-E autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction et l'aménagement du parc du centre multifonctionnel, décrétant une dépense de 3 589 000 \$ et un emprunt à long terme de 3 589 000 \$, par le conseil;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de permettre au trésorier de signer un emprunt temporaire d'un maximum de 3 230 100 \$ qui permettra de payer les factures jusqu'à l'émission de la dette permanente du règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire et le trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, un emprunt temporaire dans le cadre du règlement no 514-E.

19-07-245

**6.7 Autorisation de signature - Lettre entente 2019-05 -
Inscription à une session d'études**

CONSIDÉRANT la lettre d'entente 2019-05 annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

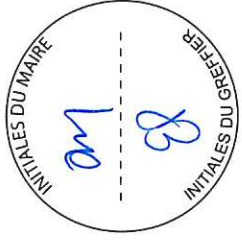
CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la demande d'accommodement de l'horaire de travail pour un retour aux études de madame Chantal Faubert;

D'AUTORISER le maire ou en son absence, le maire suppléant, le directeur général et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente 2019-05 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3508;



No de résolution

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508.

7 TRAVAUX PUBLICS

19-07-246

7.1 Acceptation finale - Aménagement du parc - Boisé du Parchemin - Phase I - Lot 3

CONSIDÉRANT la résolution 17-06-211 octroyant le contrat de travaux d'aménagement des parcs et espaces verts - Boisé du Parchemin - Phase I - Lot 3 (portion plantation d'arbres) à l'entreprise Les Terrassements Multi-Paysages Inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du chef de division - Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 3 730,61 \$ taxes incluses, en guise d'acceptation définitive pour les travaux d'aménagement des parcs et espaces verts - Boisé du Parchemin - Phase I - Lot 3 (portion plantation d'arbres), à l'entreprise Les Terrassements Multi-Paysages Inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 55-136-00-137.

19-07-247

7.2 Autorisation - Honoraires professionnels pour cahier des charges - Cours d'eau - Sans nom numéro deux

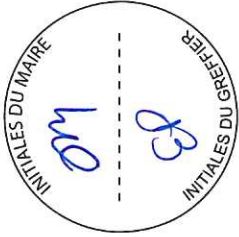
CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé le contrat pour l'étude hydraulique du cours d'eau sans nom numéro deux;

CONSIDÉRANT le besoin de réalisation du cahier des charges permettant l'appel d'offres pour les travaux de canalisation du cours d'eau sans nom numéro deux par la firme ALPG;

CONSIDÉRANT le mandat donné par la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :



No de résolution

D'OCTROYER le contrat de réalisation du cahier des charges permettant l'appel d'offres pour les travaux de canalisation du cours d'eau sans nom numéro deux à la firme ALPG, au montant de 1 149,75 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-470-00-419 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-211-00-000.

19-07-248

**7.3 Reconduire le contrat de bris de glace préventif -
Rivière L'Acadie**

CONSIDÉRANT que le fournisseur est unique;

CONSIDÉRANT l'historique de débordement de la rivière L'Acadie et l'épaisseur des glaces sur la rivière L'Acadie;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur des travaux publics et des services techniques à procéder à la réservation des services de la firme Éco Technologies incluant la location de l'Amphibex au printemps 2020, au montant de 17 821,13 \$ taxes incluses;

D'AUTORISER un budget total de 69 740,64 \$ taxes incluses, afin de pallier aux éventuels problèmes d'embâcles sur la rivière L'Acadie et briser les glaces de façon préventive;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-223-00-410 sous réserve de l'adoption du budget 2020.

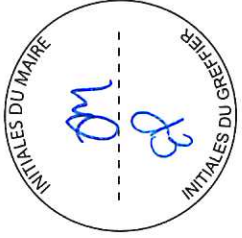
19-07-249

**7.4 Octroi de contrat - Travaux de pavage et d'éclairage
de rues - Boisé du Parchemin - Phases 2 et 3**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour les travaux de pavage et d'éclairage de rues pour le Boisé du Parchemin - Phases 2 et 3;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution



Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat pour les travaux de pavage et d'éclairage de rues pour le Boisé du Parchemin - Phases 2 et 3, à l'entreprise Excavation Civilpro inc. au montant de 1 108 465,42 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-530 sous réserve d'un transfert provenant du 01-233-12-000.

19-07-250

7.5 Reconstruction - Mur effondré au site de traitement des eaux usées - Demande de certificat d'autorisation

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 3^e paragraphe de l'alinéa 1 de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*, la Ville de Carignan doit demander une autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la reconstruction du mur effondré au site de traitement des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

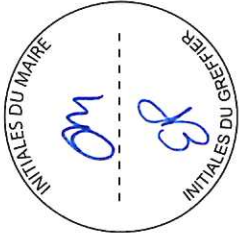
QUE la Ville de Carignan mandate Tetra Tech QI Inc. pour déposer la demande d'autorisation auprès du MELCC concernant la reconstruction du mur effondré au site de traitement des eaux usées;

QUE la Ville de Carignan s'engage à transmettre, lorsque les travaux seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux;

QUE le conseil municipal autorise le paiement par chèque d'un montant de 2 719 \$ à l'ordre du ministre des Finances;

D'AUTORISER le directeur des travaux publics et des services techniques, à signer pour et au nom de la Ville, tout document relatif à cette demande d'autorisation;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-414-00-521.



No de résolution

19-07-251

7.6 Adoption - Politique sur la gestion de la circulation

CONSIDÉRANT l'importance de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan veut se doter d'une politique sur la gestion de la circulation afin d'aider les membres du comité de circulation et de sécurité routière ainsi que les employés de la ville à prendre des décisions de façon objective et équitable pour l'ensemble de son territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER aux fins d'application la Politique sur la gestion de la circulation.

19-07-252

7.7 Autorisation de paiement - Acceptation provisoire et travaux supplémentaires - Travaux de réparation de 9 oxyjets

CONSIDÉRANT la résolution 16-06-234 octroyant le contrat pour les travaux de réparation de 9 oxyjets à l'entreprise ALLEN Entrepreneur général;

CONSIDÉRANT les recommandations du chef de division - Services techniques;

CONSIDÉRANT qu'une correction doit être apportée à la résolution 19-06-205;

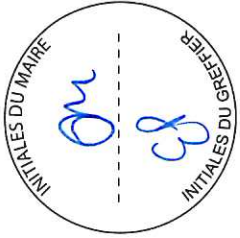
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 24 572,04 \$ taxes incluses, en guise d'acceptation provisoire pour les travaux de réparation de 9 oxyjets à l'entreprise ALLEN Entrepreneur général;

QUE cette résolution annule et remplace la résolution 19-06-205;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-530 sous réserve d'un transfert provenant du surplus affecté eau et égouts.



No de résolution

19-07-253



**7.8 Affectation - Opérations 2019 de sommes réservées
au fonds de parc pour l'aménagement de différents
parcs**

CONSIDÉRANT que la Ville désire améliorer les aménagements
et les installations dans divers parcs;

CONSIDÉRANT les sommes nécessaires pour ces améliorations
sont de 163 540,44 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la
conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de
la Ville, tous les documents relatifs à ces dépenses;

QUE les deniers requis au paiement des dépenses pour
l'amélioration et l'aménagement de divers parcs au montant de
163 540,44 \$ seront imputées au poste budgétaire
03-100-00-530, sous réserve d'appropriation de surplus affectés
de fonds de parc.

19-07-254

7.9 Achat de chlorure de sodium - Saison 2019-2020

CONSIDÉRANT que l'UMQ a procédé par appel d'offres public
pour un achat regroupé afin d'obtenir des soumissions pour la
fourniture et la livraison de chlorure de sodium;

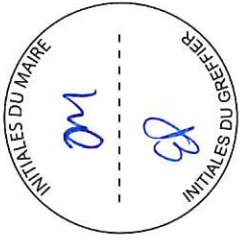
CONSIDÉRANT que l'UMQ a octroyé le contrat au plus bas
soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par
la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la direction des travaux publics et des services
techniques à faire l'acquisition de 1 560 tonnes métriques de
chlorure de sodium pour la saison 2019-2020 à raison de 88,74 \$
la tonne avant taxes, incluant le transport pour un montant de
159 164,95 \$ auprès de *Mines Seleine*, une division de *k+S Sel
windsor*;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement
au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste
budgétaire 02-330-00-628.



No de résolution

19-07-255

7.10 Embauche - Technicien aux services génie et infrastructures - Direction des travaux publics et services techniques

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur François Rioux, directeur des travaux publics et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Hamid Djebouri à titre de technicien aux services génie et infrastructures, étant entendu qu'afin de respecter les engagements académiques de monsieur Djebouri, l'embauche se fera progressivement à trois (3) jours par semaine à partir du 9 juillet 2019 et ce, jusqu'à la fin de ses cours le 29 juillet 2019;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-315-00-151 sous réserve d'un transfert provenant des postes 02-315-00-181 et 01-211-00-000.

19-07-256

7.11 Embauche - Préposé aux travaux publics

Déclarant avoir un intérêt pécuniaire, la conseillère Anne Poussard se retire et ne participe pas aux délibérations.

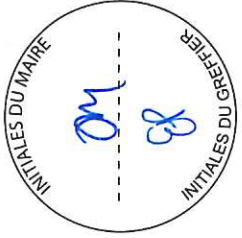
CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Martin Poirier, chef de division - Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Mathieu Goyer à titre de préposé aux travaux publics;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique –Section locale 3508;



No de résolution

19-07-257

7.12 Nomination au poste de chef de division - projets

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-310-00-151 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-211-00-000.

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur François Rioux, directeur des travaux publics et services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Natalia Burduja à titre de chef de division – projets et de l'intégrer à la classe 3, échelon 1 de la Politique administrative et salariale 2017-2018-2019 du personnel cadre, en remplacement d'un congé de maternité, pour la période du 2 juillet 2019 au 11 septembre 2020;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-315-00-141.

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

19-07-258

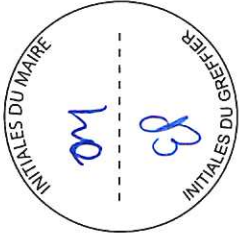
8.1 Demande de dérogation mineure 2019-021 - Lot 6 108 773 – 1315, rue De la Rive Boisée

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme l'aménagement d'un studio au sous-sol qui ferait augmenter la superficie de plancher de la résidence à 254,75 m², alors que la réglementation en vigueur dans cette zone autorise une superficie de plancher maximale de 200 m²;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure qui aurait pour effet de rendre réputée conforme l'aménagement d'un studio au sous-sol qui ferait augmenter la superficie de plancher de la résidence à 254,75 m², pour la propriété sise au 1315, rue De la Rive Boisée, soit le lot 6 108 773.



No de résolution

19-07-259



8.2 Demande de dérogation mineure 2019-023 - Lot 2 600 402 – 1713, rue Des Roses

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme l'implantation d'une remise en cour avant de la propriété;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

DE refuser la dérogation mineure qui aurait pour effet de rendre réputée conforme l'implantation d'une remise en cour avant de la propriété, pour la propriété sise au 1713, rue des Roses, soit le lot 2 600 402.

19-07-260

8.3 Demande de dérogation mineure 2019-024 - Lot 2 597 661 – 2330, rue Ethel Est

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme la largeur des quatre terrains créés suite à la subdivision, c'est-à-dire 9,52 mètres au lieu de 10 mètres telle qu'exigée à la grille des usages et normes applicables à la propriété;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

DE refuser la dérogation mineure qui aurait pour effet de rendre réputée conforme la largeur des quatre terrains créés suite à la subdivision, c'est-à-dire 9,52 mètres au lieu de 10 mètres telle qu'exigée à la grille des usages et normes applicables à la propriété, pour la propriété sise au 2330, rue Ethel Est, soit le lot 2 597 661.

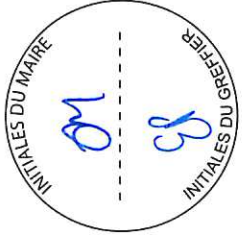
19-07-261

8.4 Demande de dérogation mineure 2019-026 - Lot 5 352 235 – 1441, rue Grande Allée

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputées conformes la localisation de l'espace de stationnement, ainsi que le perron d'accès au bâtiment principal qui sont situés en partie dans la bande de protection riveraine et dans la zone inondable 0-20 ans;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :



No de résolution



DE refuser la dérogation mineure qui aurait pour effet de rendre réputées conformes la localisation de l'espace de stationnement, ainsi que le perron d'accès au bâtiment principal qui sont situés en partie dans la bande de protection riveraine et dans la zone inondable 0-20 ans, pour la propriété sise au 1441, rue Grande Allée, soit le lot 5 352 235.

19-07-262

8.5 Demande de PIIA 2019-025 - Lot 5 641 347 – chemin Bellerive

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée ayant deux étages et avec un garage intégré sur le lot 5 641 347;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de construction pour le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée ayant deux étages et avec un garage intégré, tel qu'illustré sur le plan projet d'implantation préparé par Yves Madore, arpenteur-géomètre, en date du 29 mai 2019, minutes 58255, dossier 25571, sur le chemin Bellerive, soit le lot 5 641 347.

19-07-263

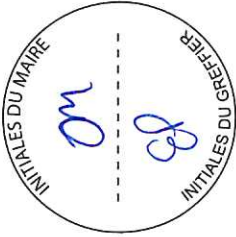
8.6 Demande d'appui à la CPTAQ 2019-030 - Lot 2 601 625 - 4900, chemin du Coteau-de-Trèfle Sud

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser un atelier de carrosserie et de mécanique de s'installer sur le lot 2 601 625;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser un atelier de carrosserie et de mécanique de s'installer sur le lot 2 601 625, le tout tel qu'illustré sur les plans réalisés par Territoire, Richard Brunet urbaniste, en date du 27 mars 2018, numéro de dossier TER18-108.



No de résolution

19-07-264

8.7 Demande d'appui à la CPTAQ 2019-031 - Lot 2 601 632 - 4830, chemin du Coteau-de-Trèfle Sud

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser une entreprise en excavation (entretien paysager) incluant le stationnement des camions, des équipements et entreposage de granulats de s'y installer sur une partie du lot 2 601 632;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser une entreprise en excavation (entretien paysager) incluant le stationnement des camions, des équipements et entreposage de granulats de s'y installer sur une partie du lot 2 601 632, le tout tel qu'illustré sur le plan réalisé par Territoire, Richard Brunet urbaniste, en date du 9 avril 2018, numéro de dossier TER18-116.

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 Autorisation d'utilisation du terrain remblayé pour les feux d'artifice - Fête des citoyens - Île Goyer

19-07-265

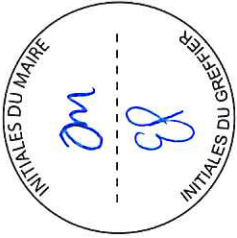
CONSIDÉRANT qu'il est prévu qu'un feu d'artifice soit réalisé par un artificier professionnel lors de la Fête des citoyens le 7 septembre prochain;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à la majorité :

Les conseillères Anne Poussard et Stéphanie Lefebvre votent contre;

D'AUTORISER monsieur Tardif, artificier professionnel, à utiliser le terrain remblayé dans le lit de la rivière Richelieu, appartenant à l'État et géré par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, adjacent aux terrains riverains récemment acquis sur l'Île Goyer par la Ville comme poste de tir des feux d'artifice prévus pour la Fête des citoyens du 7 septembre prochain.



No de résolution

19-07-266

**10.2 Demande d'autorisation de passage – Club VTT
Coureurs des Bois Rive-Sud - Saison hivernale 2019-
2020**

CONSIDÉRANT la demande du Club VTT Coureurs des Bois Rive-Sud;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la circulation des véhicules hors-route sur le chemin Bellevue sur une distance n'excédant pas 800 mètres entre les lots 2 599 527 et 2 599 873;

D'AUTORISER le passage de véhicules hors-route sur le lot 2 599 618;

D'AUTORISER le passage de véhicules hors-route sur le chemin de Chambly sur une distance d'environ 180 mètres, entre le lot 2 599 618 et l'intersection chemin de Chambly et la route 112;

D'AUTORISER le passage de véhicules hors-route sur la route 112 à l'intersection des chemins de Chambly et de la Carrière;

D'AUTORISER le passage de véhicules hors-route sur une portion du chemin de la Carrière donnant accès à la station-service;

D'AUTORISER le passage de véhicules hors-route sur le chemin Bellevue en face du lot 3 636 338 afin de se rendre au stationnement;

QUE cette autorisation soit valable pour la saison hivernale 2019-2020.

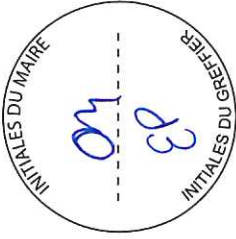
19-07-267

10.3 Modification - Embauche - Étudiants moniteurs

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Odrée Hamel, directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :



No de résolution



DE modifier la résolution 19-05-179 et d'embaucher mesdames Florence Lanctôt et Laurie-Ann Damien à titre d'accompagnatrices et madame Ann Gendron à titre de monitrice;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-51-181.

19-07-268

10.4 Embauche - Moniteur-chef aux camps de jour

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Odrée Hamel, directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Marine Gauthier à titre de moniteur-chef aux camps de jour;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-51-181.

19-07-269

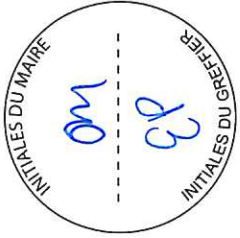
10.5 Modification - Membres du Comité familles et aînés

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la composition du Comités familles et aînés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

DE modifier la résolution numéro 18-04-114 et de nommer les personnes suivantes au Comité familles et aînés pour un mandat d'un (1) an débutant en date de la présente résolution :



No de résolution

- Édith Labrosse;
- Diane Morneau;
- Michel Tardif;
- Mélissa Gagnon;
- Ginette Grenier;
- Sébastien Giroux;
- Corine Laurenti Javiez;
- Donald Deschênes;
- Joanie Desroches;
- Laurent Teasdale;
- Johanne Croteau;
- Un représentant désigné par la direction du Carrefour familial Richelieu.

19-07-270

10.6 **Embauche - Moniteurs stagiaires aux camps de jour du YMCA**

CONSIDÉRANT l'offre du programme du gouvernement du Québec en collaboration avec le YMCA de Toronto;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Christopher Frencham et madame Ivanna Torbyn à titre de moniteurs stagiaires des camps de jour;

LE tout selon les termes et conditions prévus à l'entente avec le YMCA, soit pour un salaire horaire de 12,50 \$;

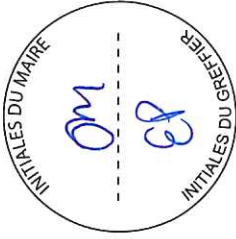
Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-51-181.

11 **RÉGLEMENTATION**

19-07-271

11.1 **Modification au règlement no 499-E autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction et l'aménagement du parc Henri-Bisaillon**

CONSIDÉRANT l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes* (L.C.V.) qui permet au Conseil de modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et



No de résolution

qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal avait adopté le 9 avril 2018, le règlement no 499-E autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction et l'aménagement du parc Henri-Bisaillon, décrétant à cette fin des travaux et un emprunt à long terme au montant de 925 000 \$ et que ledit règlement a été soumis pour approbation au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) demande d'apporter une modification à l'article 3 dudit règlement;

CONSIDÉRANT que le 1er attendu du règlement doit être supprimé, car la ville ne désire pas s'approprier l'article pour les règlements de type « parapluie »;

CONSIDÉRANT qu'à des fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt pour y incorporer ces précisions;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE le 1er attendu du règlement no 499-E soit supprimé, car la ville ne désire pas s'approprier l'article pour les règlements de type « parapluie » ;

QUE le règlement no 499-E soit modifié, par le remplacement de l'article 3 tel que ci-dessous :

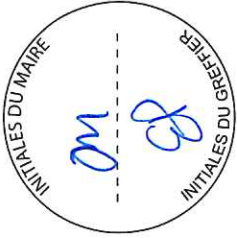
Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 925 000 \$ pour un terme de vingt (20) ans.

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

19-07-272

11.2 Adoption - Règlement no 245 (2019) modifiant le règlement 245 et ses amendements sur les branchements et raccordements aux services publics

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du règlement no 245 (2019) modifiant le règlement 245 et ses amendements sur les branchements et raccordements aux



No de résolution



services publics, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 245 (2019) modifiant le règlement 245 et ses amendements sur les branchements et raccordements aux services publics.

19-07-273

11.3 Adoption - Règlement no 435 (2019) modifiant et refondant le règlement 435-A et ses amendements concernant la garde des chiens et autres animaux

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du règlement no 435 (2019) modifiant et refondant le règlement 435-A et ses amendements concernant la garde des chiens et autres animaux, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 435 (2019) modifiant et refondant le règlement 435-A et ses amendements concernant la garde des chiens et autres animaux.

12 INFORMATIONS

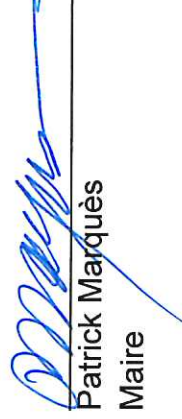
13 DIVERS

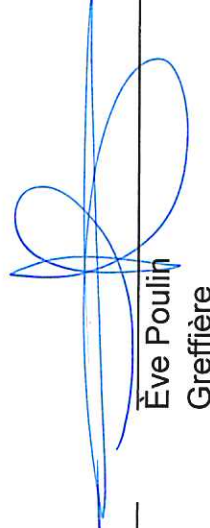
19-07-274

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20 h 58.


Patrick Marquès
Maire


Ève Poulin
Greffière